

AGIR POUR SA SANTE

LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN

Pourquoi se faire dépister ?

Le dépistage du cancer du sein a pour objectif de diminuer le nombre de décès causés par le cancer. Il permet aussi **de soigner plus facilement**, d'augmenter les chances de guérison et de limiter les séquelles liées à certains traitements.

Selon les chiffres issus d'études internationales, le programme de dépistage du cancer du sein permet de réduire de 15 et 21 % la mortalité par cancer du sein. Ainsi, grâce au dépistage, de 100 à 300 décès par cancer du sein sont évités pour 100 000 femmes participant de manière régulière au dépistage pendant 7 à 10 ans.

Les femmes sont particulièrement exposées au cancer du sein entre **50 et 74 ans**. C'est pourquoi, pendant cette période de vie, elles peuvent bénéficier, tous les 2 ans, sur invitation, de mammographies de dépistage : un moyen **simple**, de qualité et **gratuit** pour détecter un cancer du sein le plus tôt possible.

En arrivant à votre rendez-vous de mammographie, présentez votre courrier d'invitation, le bon de prise en charge qui l'accompagne, et votre carte Vitale. C'est gratuit. L'Assurance Maladie règlera directement le radiologue.

Quand et Comment ?



Services d'Imagerie Médicale agréés :

Centre Hospitalier du Sud Charente à Barbezieux : 05 45 78 78 03

Centre Hospitalier Angoulême : 05 45 24 40 58

Centre de Sénologie et d'Imagerie Médicale de Soyaux : 05 45 38 74 00

Centre Hospitalier de Cognac : 05 45 80 15 15 - Clinique de Cognac : 05 45 82 08 80

AGIR POUR SA SANTE

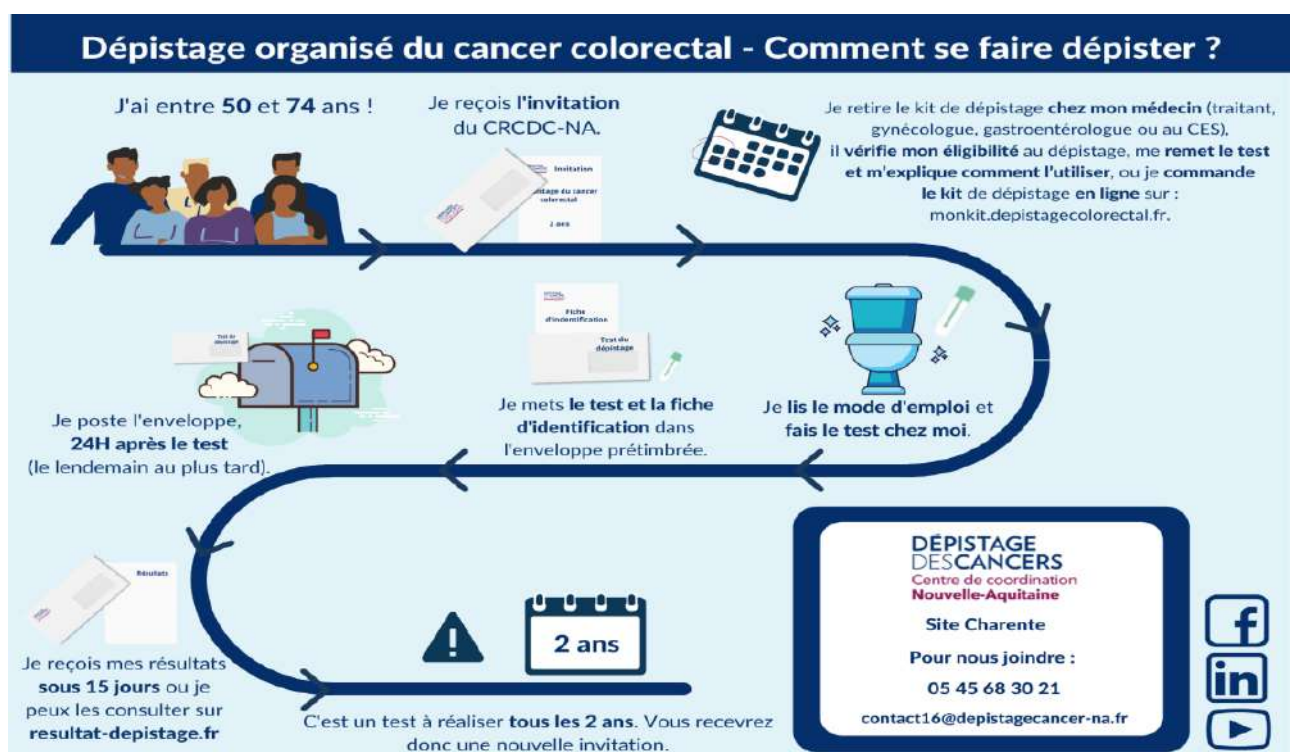
LE TEST DE DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL :

C'est tous les 2 ans de 50 A 74 ANS et c'est gratuit !

Le dépistage est un **moyen simple, rapide et efficace** de lutter contre le cancer colorectal. Vous procédez au recueil des selles tranquillement chez vous à l'aide du dispositif fourni dans le kit de dépistage. Au cours de l'analyse du prélèvement on recherche la présence de **sang (invisible à l'œil nu)** dans les selles. On peut ainsi détecter un cancer à un stade débutant, ou repérer des lésions bénignes avant qu'elles n'évoluent en cancer.

Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, **chez les hommes comme chez les femmes**.

Comment ça se passe ?



Nouveau : depuis le 01/03/2022, on peut commander le Kit de dépistage directement en ligne !

1. En seulement quelques clics sur monkit.depistage-colorectal.fr
2. Je m'identifie en renseignant le N° de l'invitation reçue par courrier
3. Je réponds au questionnaire médical
4. Je renseigne mes coordonnées pour recevoir mon KIT directement dans ma boîte aux lettres,
5. Je reçois mon KIT sous 15 jours ouvrés.

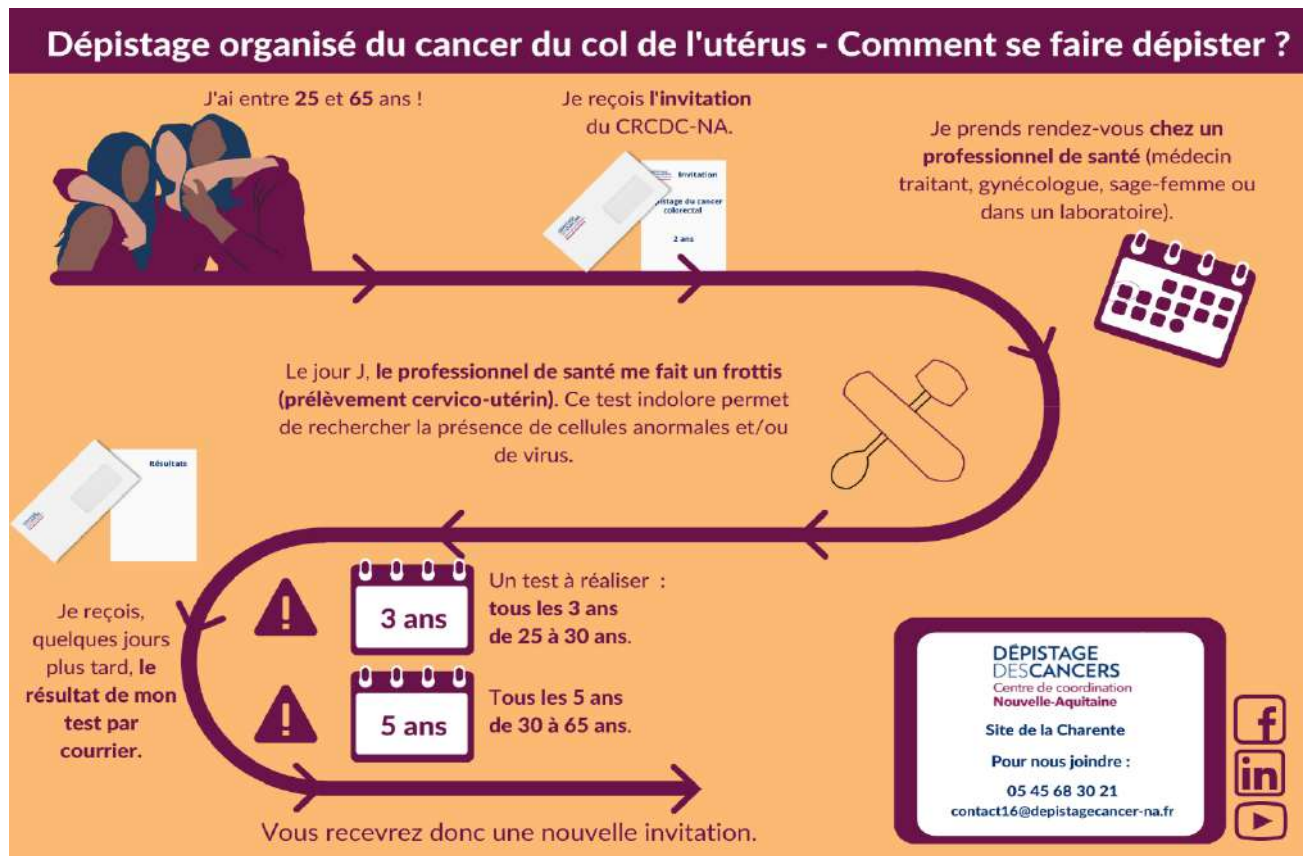
Depuis peu, les pharmacies commencent également à délivrer le kit (apportez votre invitation).

95% des tests ne révèlent rien
90 % de guérison si le cancer est détecté tôt
100% pris en charge par l'Assurance maladie

AGIR POUR SA SANTE

DEPISTER LE CANCER DU COL DE L'UTERUS :

Le dépistage du cancer du col de l'utérus par l'analyse des cellules du col et/ ou la réalisation du test HPV-HR, au cours d'un frottis, est, avec la vaccination contre le papillomavirus, le meilleur moyen de lutter contre ce cancer.



Les modalités de dépistage selon l'âge des femmes :

Entre 25 et 29 ans

Le test de dépistage est réalisé par examen cytologique : examen des cellules prélevées lors du frottis du col de l'utérus.

C'est bien de faire un frottis à partir de 25 ans. Quand je fais mon premier frottis, je refais un frottis un an plus tard. Après je fais un frottis tous les 3 ans.

Entre 30 et 65 ans

Pour les femmes de 30 ans à 65 ans, le test de dépistage est le test HPV-HR : détection des virus HPV (Human papillomavirus) à Haut Risque. Ce test est réalisé sur des cellules prélevées au niveau du col de l'utérus, lors du frottis du col de l'utérus.

À la différence de l'examen cytologique qui s'intéresse à l'aspect des cellules, le test HPV-HR cherche la présence du virus HPV à haut risque chez les femmes. Il remplace l'examen cytologique du frottis.

AGIR POUR SA SANTE

Le test HPV-HR est réalisé :

- 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat est normal ;
- puis tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.

Le frottis de dépistage peut être réalisé par:

- Votre médecin (gynécologue ou généraliste);
- Votre sage-femme, dans le suivi de grossesse, lors d'une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention ;
- Par un centre de santé, un centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie, un centre mutualiste, un centre de planification et d'éducation familiale ou d'un hôpital ;
- Par un laboratoire de biologie médicale ou un cabinet médical d'anatomo-cyto-pathologie sur prescription médicale.

Dans le cadre de ce programme, l'examen cytologique et le test HPV réalisés lors du frottis de dépistage sont **pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie**. Pour bénéficier de cette prise en charge à 100 %, il faut que la femme ait reçu le courrier d'invitation avec les étiquettes.

Et qu'en est-il de la vaccination contre le cancer de l'utérus ?

La vaccination contre les virus HPV prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers (col de l'utérus, anus, oropharynx...) qui touchent en majorité les femmes, mais pour près d'un tiers touchent également les hommes.

Cette vaccination préventive contre les HPV est recommandée pour les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans révolus, avec un rattrapage possible entre 15 et 19 ans révolus. Pour toute information et demande de vaccination, il convient de voir un médecin généraliste.